

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1524

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

#### ARTICLE 9

I. – Supprimer l'alinéa 34.

II. – En conséquence, après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Accompagnement et suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rétablir la continuité logique entre les alinéas 33 et 35, portant sur l'exercice des missions de police de l'Agence – continuité interrompue par l'insertion, lors des débats en commission, d'un 7° relatif à l'accompagnement et au suivi du dispositif APA.